REVUE SCIENTIFIQUE

(REVUE ROSE)

DIRECTEUR : M. CHARLES RICHET

NUMÉRO 3 TOME LI 21 JANVIER 1893

ETHNOGRAPHIE

Mœurs et coutumes des Cambodgiens.

La naissance, la mère et l'enfant. — Il y a dans chaque village une ou plusieurs matrones, que d'autres matrones ont instruites, et qui exercent leur métier d'accoucheuses sans aucune autorisation. Quand la femme enceinte croit le moment venu, elle envoie chercher son mari, s'il est absent, et la matrone qu'elle a choisie, prévenue et quelquefois consultée pendant la gestation. C'est dans la maison, sur une natte étendue sur le clayonnage en bambous ou en aréquiers sauvages, qui forme le plancher, qu'a lieu l'accouchement. La matrone, assise les jambes ramenées à gauche et sous elle, aide la nature en exerçant des pressions sur le ventre de la malade, doucement et non sans quelque méthode. Si le travail se fait bien, elle borne son aide à ces manœuvres extérieures, mais si les douleurs se prolongent outre mesure, elle introduit la main droite pour reconnaître la partie que présente l'enfant. La présentation par le sommet de la tête est reconnue la plus fréquente, la meilleure et celle qu'il faut s'efforcer d'obtenir. Aussi la matrone sait-elle pratiquer les versions simples et les réussit-elle le plus souvent. La présentation du bras, celle de l'épaule, sont considérées comme dangereuses, mais assez faciles à rectifier; celle des pieds est dite très dangereuse pour la mère et pour l'enfant, qui sont exposés à périr l'un et l'autre sans pouvoir se délivrer.

Les matrones cambodgiennes n'ont aucune idée des procédés mécaniques employés en Europe; elles ne connaissent ni le forceps, ni aucun moyen identique; l'opération césarienne dont j'ai parlé à plusieurs leur paraît une opération impossible à pratiquer; elle n'endorment jamais leurs malades, bien qu'elles sachent que l'opium, très facile à se procurer au Cambodge, est un somnifère, et se montrent d'une très grande prudence.

L'accouchement terminé, l'enfant est pris par la matrone qui, immédiatement, lui lie le nombril avec un fil de coton et le lave avec de l'eau tiède. La malade est ensuite portée sur un clayonnage élevé au-dessus du plancher, lavée elle-même par la matrone, et couverte d'une couverture. Sous le lit, un petit feu de bois est allumé et brûle clair, presque sans fumée, afin d'augmenter la chaleur et, dit-on, d'éviter par ce moyen les péritonites.

La natte sur laquelle gît le placenta est roulée et, le plus souvent, jetée au fleuve, à la rivière, avec ce qu'elle contient, ou enterrée à quelque distance de la maison. D'autres fois aussi, elle est portée aux environs d'une pagode et enfouie.

Le mari ne quitte guère sa femme pendant les quinze jours nécessaires à son rétablissement; il cherche pour elle les aliments les meilleurs et la soigne avec une grande affection. Il devrait rester cinq ou six mois sans se rapprocher d'elle, mais cette ancienne prescription est rarement observée par les Cambodgiens qui n'ont qu'une épouse.

Au bout de trois ou quatre jours, la matrone est remerciée et reçoit pour honoraires : une ligature de sapèques en zinc (75 centimes environ), une grande mesure de paddy (*Thang*) qui vaut 30 kilogrammes,

5 hat (coudées) de cotonnade blanche, 10 noix d'arec et deux *tabok* (paquets) de bétel qui font 40 feuilles de bétel (1). C'est alors qu'on examine l'enfant, qu'on recherche les circonstances qui ont précédé, accompagné ou suivi de très près sa naissance, afin, si on ne préfère lui donner un nom choisi d'avance, de lui donner celui qui correspond à une observation de sa personne, ou qui rappellera l'une des circonstances de sa naissance. S'il est relativement blanc, on lui donnera le nom de *sa* qui veut dire blanc; s'il a la peau relativement noire, on lui donnera le nom de *Khmaau* qui veut dire noir ou de *Maau* qui est un diminutif du même mot; s'il est né à la nouvelle lune, il portera le nom de *Kès* qui veut dire lune, etc. Mais cette manière de procéder n'est pas absolue, je le répète.

La naissance n'est officiellement déclarée ni aux mandarins, ni à la famille; les voisins l'apprennent naturellement et peuvent, au besoin, porter témoignage; il va sans dire que le témoignage de la matrone a une grande autorité.

La religion n'intervient pas davantage. Cependant, il convient d'ajouter que la délivrance est suivie d'une prière de remerciement au Bouddha, faite par la mère.

(1) Chez les Khvêk, sauvages du Laos qui habitent à l'est d'Attopeu, les femmes gardent un repos de trois jours en buvant force décoctions chaudes de certaines variétés de cette famille de tubercules que les Khmers appellent génériquement *pratéal* (ignames) et qui entrent dans les superstitions de tous les peuples de l'Indo-Chine. Aux couches suivantes, un jour de repos et de médecine suffit pour reprendre le travail accoutumé (Aymonier, *Notes sur le Laos*, dans *Excursions et reconnaissances*, t. VIII, n° 20; 1884, p. 370).

Chez les Khouis, « la famille, munie d'une paire de bougies, invite la sage-femme à venir donner ses soins et, dès son arrivée, la malade lui lie un fil noir de coton au poignet (c'est ce que les Khmers appellent le *Chang-Day*, ligature des poignets, ce qui signifie alliance). L'enfant venu au monde, la sage-femme lui lie le cordon ombilical en trois endroits avec des fils de coton, puis opère la section sur une navette avec un couteau à bétel. L'accouchée attache une de ses bagues de cuivre au poing de la sage-femme, qui, en retour, attache une des siennes au poignet du nouveau-né et se retire. Au bout de trois jours, on l'invite à venir éteindre le feu allumé près de l'accouchée; cérémonie purement fictive : la sage-femme éteint une braise et le feu est encore entretenu pendant plusieurs jours. Pendant les trois jours qui suivent l'accouchement, la nouvelle mère, en état d'abstinence, ne doit ni descendre sur le sol ni aller puiser de l'eau, se livrer à un travail quelconque, se disputer, échanger des paroles aigres avec n'importe qui. Pendant une quinzaine de jours, elle s'abstiendra de certains mets, boira quelques remèdes et avalera force sel, jusqu'à un petit bol par jour. Lorsque les relevailles sont complètes, la nouvelle mère est tenue de procéder chez elle à la purification de la sage-femme qu'elle invite en lui offrant des bougies, des fleurs, une cigarette, une chique de bétel. Pour cette purification, si l'accouchée est à l'aise, si elle est la femme d'un notable, elle prépare deux bouteilles d'eau-de-vie, une pièce d'argent, un bracelet de cuivre, une bague de cuivre, une natte, une petite mesure de riz gluant, une autre de riz ordinaire, une marmite de mets quelconque, quatre gâteaux *Ansom*, un poulet bouilli, un coq vivant, de l'eau parfumée, un peu d'huile et une coupe de farine. Ces trois derniers articles sont pour laver et enduire la sage-femme à qui l'accouchée demande pardon en se prosternant devant elle. Elle fait porter tout ce qui a été préparé chez la sage-femme. Les pauvres gens font des présents selon leurs ressources (Aymonier).

Quelquefois, ce n'est pas à la pagode que se rend l'accouchée, mais près de la petite paillotte qui abrite la pierre que le *ti-arac* (génie du lieu) habite.

Dans le mois qui suit la naissance, le premier jour de la lune décroissante, qui est considéré comme un jour favorable, a lieu la cérémonie que les Cambodgiens nomment *cat sac prey* ou « coupe des cheveux sauvages ». Chez les pauvres, cette cérémonie est tout intime; on y procède dans l'intérieur de la maison, et généralement c'est le père, ou un parent, qui rase la petite tête du bébé et qui verse sur lui l'eau de la purification (*teuck kanti*), en présence de la mère et de quelques parents ou voisins; puis on porte au Bouddha quelques bâtons odoriférants, et tout est dit.

Chez les mandarins et chez les riches, c'est une grande fête, une occasion de réunir toute la famille, tous les amis, toute la clientèle, pour le repas en commun; des bonzes viennent prier et des aumônes sont distribuées aux pauvres gens; puis on verse sur la tête de l'enfant un peu d'huile odoriférante, et on procède au *cat sat prey*, après quoi on verse plusieurs grands bols d'eau *kanti* sur la tête rasée et sur le corps, afin de les purifier. Ceci fait, on essuie soigneusement l'enfant avec un linge blanc et on le remet à la mère.

Pendant la grossesse, la femme va généralement demander une bonne délivrance au Bouddha et faire brûler devant sa statue, à la pagode, des baguettes odoriférantes; elle va aussi accomplir la même cérémonie devant les *nactas*, les génies du pays, qui souvent ne sont que des pierres conservées dans une paillotte minuscule élevée au coin des routes.

Les pierres les plus fréquentées, et qu'on invoque souvent pour leur demander des enfants, sont les *limgams*, aux gravures caractéristiques, élevés sur un bassin aux libations. Ils sont généralement placés dans les grottes des montagnes, au fond des cavernes, quelquefois sous une fissure laissant suinter des gouttes d'eau.

Les grossesses doubles me paraissent aussi fréquentes au Cambodge qu'en Europe, mais je n'ai jamais pu trouver un seul indigène qui ait entendu parler d'une grossesse triple. Ils étaient très étonnés d'apprendre qu'en Europe ces grossesses se présentent quelquefois, et qu'il arrive aussi quelquefois, mais beaucoup plus rarement, que les trois enfants vivent. « Puisque la femme n'a que deux seins, me disait un jour une maman, elle ne devrait jamais avoir plus de deux enfants; c'est mieux ici que chez vous, parce que les Cambodgiennes n'ont jamais plus de deux enfants à la fois. »

Les jumeaux appartenaient autrefois au roi dont ils devenaient les serviteurs sans gages, ainsi que les nains, et les monstres (les veaux aussi, quand ils sont marqués d'une tache blanche sur la tête et qu'ils ont les quatre pattes blanches). Un mandarin venait les arracher à leurs parents quand ils avaient une dizaine

d'années et les emmenait au palais. Les parents avaient le droit de les racheter. Cette coutume est abolie depuis une quinzaine d'années; les mandarins, et peut-être, derrière eux, le roi, ont plusieurs fois essayé de la restaurer, mais en vain.

L'allaitement dure deux, trois et même quatre ans, si un autre enfant ne survient pas et ne vient pas chasser du sein maternel celui qui marche déjà. La mère allaite généralement assise, son enfant étendu sur ses genoux, comme ferait une femme européenne; mais quelquefois on rencontre aussi une maman assise à terre et qu'un enfant qui marche déjà vient téter à genoux devant elle, en suivant de l'œil ses camarades qui jouent, ou les gens qui passent, s'arrêtant pour regarder, puis revenant au sein, le quittant ensuite pour prendre l'autre et l'épuiser à son tour.

La mère porte son enfant à califourchon sur sa hanche gauche, comme toutes les femmes de l'extrême Orient, le bras passé autour de sa petite taille. Elle quitte rarement son enfant, si ce n'est pour vaquer dans la maison ou dans l'enclos, et cette coutume de porter constamment le petit est si suivie que beaucoup de femmes finissent par avoir l'épaule gauche légèrement plus haute. Quand la mère va aux rizières, au village voisin, assez éloigné pour que le transport du bébé soit fatiguant, elle met l'enfant dans une écharpe et le porte derrière le dos.

A la maison, il dort sur une natte sur laquelle la mère a jeté un vieux *sampot* (étoffe), afin qu'il ait la tête un peu plus élevée que le tronc; ou bien dans une écharpe suspendue en hamac ou dans un hamac fait avec un bambou écartelé, mais dont les extrémités sont entières.

L'enfant est nu, mais quand il fait froid, le matin, — principalement aux mois de novembre, décembre et janvier, — on lui donne une écharpe ou un morceau de sampot pour se couvrir, et la nuit on le couvre avec soin. Les garçons vont ainsi nus jusqu'à six, sept et huit ans, mais à partir de cette époque ils prennent le sampot; les filles se vêtissent plus tôt, vers quatre ans.

Dans quelques parties du Cambodge, les enfants des deux sexes, qui vont nus, portent, suspendue autour des reins par une ficelle, une petite plaque d'argent travaillé et qui a un peu la forme de la feuille du banian des forêts; cette petite plaque est non seulement un ornement, mais elle est aussi destinée à cacher les parties génitales de l'enfant.

Au cou des enfants, il est de coutume générale de suspendre des pièces d'argent anciennes ou modernes, une piastre, par exemple, et ses divisions. Au bras des filles on met des anneaux d'argent ou d'or, ainsi qu'aux deux pieds (contrairement aux Annamites qui n'en mettent qu'à un pied). Quand on ne peut pas leur mettre de bijoux, les mères pauvres leur lient une petite corde, consacrée par l'*arac* ou sorcier.

On perce les oreilles des petites filles de très bonne heure, souvent même avant qu'elles marchent, et on y passe quelques fils de coton neuf, et plus tard, quand elles ont trois ou quatre ans, on remplace ces fils par des petits boutons en or ou en argent.

La tête des enfants est rasée fréquemment, afin de la leur fortifier, disent les Cambodgiens, mais vers trois ou quatre ans, — cela est facultatif, — on commence à leur laisser pousser sur le sommet de la tête un toupet de forme circulaire; et quand les cheveux ont en cet endroit atteint une certaine longueur, on les noue et on les arrête avec une épingle d'or, d'argent ou de cuivre, de bois quelquefois.

Les enfants cambodgiens ne sont pas, il me semble, tout d'abord aussi précoces que nos enfants d'Europe, alors même que le climat leur est beaucoup plus favorable. Ainsi, on ne voit pas au Cambodge (ni en Annam, Tonquin et Cochinchine) des bébés qui commencent à marcher au dixième mois et même au neuvième, et je n'en ai jamais vu qui sussent parler couramment avant leur troisième année, alors qu'on trouve en France des petits messieurs et des petites commères qui sont déjà, dès leur deuxième année, des personnages très bavards et très importants.

Les enfants des Cambodgiens sont généralement beaux jusque vers douze ans; leurs traits sont plus réguliers qu'ils ne seront plus tard; on se plaît à trouver chez eux quelque ressemblance avec leurs aïeux venus de l'Inde et qu'une race plus nombreuse et moins bien douée a absorbés.

La mémoire des enfants est prodigieuse et j'ai, maintes fois, été surpris de la facilité avec laquelle, sans se donner beaucoup de peine, ils apprennent en quelques mois les caractères latins, notre écriture et même notre langue. Cette faculté d'apprendre une langue étrangère persiste chez l'adulte; l'homme fait, nos domestiques, les gens qui vivent près de nous, apprennent assez de notre langue pour se faire comprendre en six mois, alors qu'il nous faut près de deux ans pour en apprendre, sans étudier, autant qu'eux.

Les enfants sont très intelligents, mais on assure, et je suis assez disposé à le croire, que leur intelligence demeure, sinon stationnaire à partir de la quinzième année, tout au moins qu'elle devient moins vive. Il semble qu'un peu de nuit se fait dans leur esprit, quand leurs traits tout d'abord très purs se déforment et que se perd la ressemblance atavique avec les ancêtres.

Ils sont dociles, obéissants, peu bruyants dans leurs jeux et très respectueux envers leurs parents. Aussi on ne les voit point donner à leur père un objet avec une seule main et d'un air dégagé, pressé; c'est avec les deux mains et en s'inclinant légèrement que les enfants bien élevés, et bons observateurs des anciennes coutumes, présentent l'objet demandé. Ils ne mangent pas avec leur père si celui-ci ne les invite pas, mais ils mangent avec leur mère et ses femmes, parce que

celles-ci sont chargées d'eux; ils ne viennent pas s'asseoir près du père et au même plan, parce qu'il est convenable que les enfants soient toujours placés au-dessous de leur père. Ils ont aussi un très grand respect pour leur mère, mais ce respect est plus intime que celui qu'ils ont pour le père, *apouc*, qui est aussi le maître de la maison, *machas-phteà*, et qu'on désigne du mot *machas*, qui veut dire *maître*, mais qui veut aussi dire *prince*. Le respect pour la mère, moins démonstratif, est aussi plus durable; il persiste chez les fils et les filles bien longtemps après leur mariage, et prend quelquefois, chez les grands mandarins et au palais, une apparence de grande vénération vraiment touchante. On m'a assuré que le roi ne paraissait jamais devant sa mère sans la saluer à genoux et sans lui rendre les hommages que ses mandarins lui rendent à lui-même.

A onze ans pour les filles, à treize ans pour les garçons (quelquefois treize ans pour les filles et quinze ans pour les garçons, mais jamais à douze ans ni à quatorze, qui sont des années de nombre pair considérées comme néfastes), on procède à la cérémonie du *cat sac* ou de la « coupe des cheveux », c'est-à-dire de la tonte du toupet que nous avons vu plus haut nouer et maintenir avec une épingle. Cette cérémonie d'origine brahmanique, sorte de sacrement institué par Siva, et que les Indiens nomment *Kesanta*, a lieu généralement dans le mois anniversaire de la naissance de l'enfant, le premier jour de la lune décroissante, devant toute la parenté, les voisins, les amis et les clients. Les fêtes dont j'ai parlé plus haut à propos du *cat sac prey* se reproduisent complètement, mais cette fois-ci ce sont les plus hauts personnages qui à tour de rôle procèdent à la coupe des cheveux. Cette fête est la fête de la puberté. A partir de ce jour, l'enfant laissera croître ses cheveux selon qu'il désire les porter. Les filles cessent de jouer et de rire avec les garçons, marchent plus droites et plus graves, et gardent plus souvent la maison.

Les époux. — J'ai déjà, dans mes *Recherches sur la législation cambodgienne* (droit privé) longuement traité ce sujet; je n'y reviendrai ici que très rapidement et pour ne pas laisser dans ces notes une lacune trop large, mais j'ajouterai à ce que j'ai dit bien des observations curieuses que j'ai faites depuis; c'est même sur celles-ci que j'insisterai le plus.

Les fiançailles ont lieu quelquefois une année, deux années avant le mariage en présence des deux familles; elles consistent en un repas pris en commun par toute la parenté et en la proclamation de l'engagement pris par les deux familles d'unir leurs enfants. De même que les devins ont fixé le jour favorable aux fiançailles, de même ils indiquent celui qui convient à la célébration du mariage. Cette nouvelle cérémonie a lieu comme la première, en présence des deux familles contractantes, de toute la parenté et des voisins; elle consiste en cadeaux que le fiancé envoie aux parents de sa fiancée, dans l'offre du bétel et de la noix d'arec, dans l'invocation aux ancêtres, dans le *chang-day* ou la ligature des poignets, cérémonie curieuse que tous les parents répètent en s'attachant quelques fils de coton autour du poignet gauche, et qui marque, je suppose, les liens qui dorénavant lient entre eux les membres des deux familles. J'allais oublier la présentation que les envoyés du fiancé font à la mère d'un cadeau (sampots, barres d'argent, ou piastres) destiné à lui payer *le prix du lait tété* par sa fille, c'est-à-dire à la remercier des soins qu'elle a donnés à son enfant. C'est ce qu'on appelle improprement peut-être le prix de la fille, mais qui, s'il n'est plus la preuve de l'achat de la femme par le mari, est certainement la trace des mœurs d'une époque où la femme était achetée par celui qui l'épousait et payée à la mère. Je dis à la mère et non au père, parce que c'est en effet à celle-ci que le cadeau est fait, et non au chef de la famille, fait très important parce qu'il atteste, avec plusieurs autres faits que je vais indiquer, l'existence dans le passé du peuple Khmer du matriarcat, c'est-à-dire d'une époque où la mère était le chef des enfants, à l'exclusion du père et peut-être aussi, comme chez les Naïrs de l'Inde, le chef de la famille. Je crois distinguer les traces de cet état de société dans ce fait tout d'abord que le prix du lait tété est payé à la mère, puis dans ces deux faits, le respect beaucoup plus durable et plus profond que le fils a pour sa mère, dont j'ai déjà parlé, et l'idée générale et incontestée que la femme répudiée par son mari, séparée de son mari par les tribunaux, a le droit d'emmener avec elle ses enfants. Je pourrais encore ajouter à l'appui de cette thèse que la coutume, toujours respectée, est, pour le père, de ne pas consentir à un mariage que la femme repousse, de ne point mettre en gage un enfant sans le consentement de la mère de cet enfant; puis l'horreur instinctive que les Cambodgiens éprouvent à l'idée qu'un enfant peut battre sa mère, horreur beaucoup moins grande quand il s'agit du père. Mais un fait qui paraît beaucoup plus concluant est celui qui résulte des mots qui servent à désigner les cousins : ainsi les mots *bang phaon chi don mouy*, et non *bang phaon chi ta mouy*, signifient cousin germain. Or *chi don* veut dire grand'mère, de même que *chi ta* veut dire grand-père; *bang phaon chi don mouy* veut exactement dire « frère grand'mère une » ou « frère par même grand'mère ». On ne dit jamais « frère par même grand-père ». N'est-ce pas là une trace incontestable d'un régime social ancien où la parenté suivait la ligne féminine?

La femme cambodgienne occupe dans la maison de son mari une place très digne; elle est la mère, et son mari le sait; il lui doit le respect et il la respecte, ne l'injurie pas, ne la bat pas et ne se montre ni grossier

ni violent devant elle. Il peut la répudier, mais elle peut aussi réclamer le divorce en justice. Elle peut citer en justice sans le consentement de son mari, et même plaider contre lui (alors elle doit être accompagnée d'un homme de sa parenté ou, à défaut de celui-ci, d'un voisin respectable). Si elle est citée au tribunal, elle peut obliger son mari à l'y accompagner; si celui-ci ne l'accompagne pas, il perd tous ses droits sur elle et elle peut le quitter sans qu'il puisse se plaindre ou lui réclamer quelque chose. Il peut la mettre en gage, la vendre comme esclave, mais si elle y consent, et lui ne peut ni entrer dans les ordres ni se vendre, ni se mettre en gage sans le consentement de sa femme ; on a vu plus haut qu'il ne pouvait disposer des enfants qu'il a eus d'elle que s'il est d'accord avec elle. La femme ne peut avoir qu'un mari, mais l'homme ne peut avoir qu'une épouse, si celle qu'il a ne consent pas à ce qu'il en prenne une seconde; s'il a deux épouses, il est obligé d'obtenir le consentement de la première pour en prendre une troisième, et ainsi de suite.

La première épouse porte le titre de *propone thom* (épouse grande), la seconde, le nom de *propone candal* (épouse du milieu), la troisième celui de *propone chong* (épouse du bout) ; les autres sont des concubines, *propones mi ka*. Toutes ces femmes sont hiérarchiquement subordonnées les unes aux autres, mais la *propone thom*, la véritable épouse, est la maîtresse de la maison, et les autres ne sont pour elle que ses suivantes et ses servantes. Elles lui doivent obéissance et respect. Si l'une d'elles empiète sur ses prérogatives, elle peut la punir ; si l'une d'elles cherche à séduire l'époux afin « de supplanter la première femme dans son cœur », celle-ci peut en appeler aux tribunaux et faire condamner sa coupable rivale. En fait, la première femme est la vraie femme; les autres ne sont que des concubines souvent choisies par la première femme comme compagnes; leur situation dans la maison du mari est un peu celle d'Agar dans la maison d'Abraham, et la première femme du Khmer polygame demeure, comme Sarah, la maîtresse de la maison. Le jour où elle est mécontente de la seconde femme, elle pousse son mari à la chasser, et celle-ci quitte la maison du maître avec ses enfants et ce qu'elle porte sur elle.

Cependant la polygamie, autorisée par la loi, n'est pas aussi répandue qu'on pourrait le croire. Les riches et les mandarins seuls ont plusieurs femmes; les pauvres n'en ont qu'une, et même parmi les mandarins et les riches il y en a beaucoup qui n'ont qu'une épouse. Les femmes sont nombreuses qui refusent à leurs maris une seconde femme et qui luttent avec une obstination généralement couronnée de succès contre un désir que le mari a souvent d'ajouter un joyau à sa maison. J'ai connu la femme d'un gouverneur de province qui, après avoir refusé à son mari l'autorisation d'introduire une seconde épouse dans la maison, fit chasser celle-ci à coups de rotin quand le maître l'amena et menaça le coupable de porter plainte aux tribunaux; j'en ai connu une autre qui avait déclaré à son mari, grand mandarin provincial chargé de la haute surveillance de cinq gouverneurs et de cinq provinces, qu'elle ne consentirait jamais à cela et qu'elle partirait plutôt de la maison, emmenant avec elle ses enfants, ses esclaves et ses biens, et qui pendant trente ans réussit à garder dans le cœur de son mari toute la place à laquelle elle prétendait avoir droit. J'ai connu une autre femme qui, pour empêcher son mari de lui donner une compagne, employa la ruse et lui fit croire que le diable avait pénétré dans la maison et y causait tous les dommages, tous les ennuis qu'on y éprouvait depuis quelque temps ; elle aussi réussit à guérir son époux de cette passion.

Les Cambodgiennes sont assez passionnées, mais honnêtes et sages; l'adultère, sans être aussi rare qu'on s'est plu à le dire, n'est pas très fréquent quand les deux époux sont d'origine khmère ; si le mari est d'origine chinoise ou métis chino-cambodgien, l'adultère est moins rare; il est presque exclusivement commis par la femme avec un homme de sa race. Tandis que l'opinion publique est assez sévère pour l'épouse cambodgienne qui manque à ses devoirs, elle semble trouver que c'est un péché mignon de tromper un mari étranger. On a dit que cela tenait à la coutume qu'ont presque tous les Chinois et les métis chinois de fumer l'opium et à leur impuissance amoureuse; mais j'ai quelques raisons de croire que l'instinct qui pousse la Cambodgienne, mariée à un Chinois ou à un métis chinois, vers un homme de sa race y est bien aussi pour quelque chose; peut-être faut-il encore tenir compte des mœurs nouvelles que le Chinois apporte généralement avec lui, et qui ne sont pas sans un peu démoraliser la Cambodgienne, toujours si réservée et de mœurs simples.

La femme métis de Chinois et de Cambodgienne est plus active, plus dégagée que la Cambodgienne pure ; elle est moins guindée par ses manières, moins grave, plus industrieuse, plus gaie, peut-être plus intelligente, mais elle est moins retenue, moins sage; elle épouse presque toujours un Chinois ou un métis chinois, mais, comme sa mère, elle oublie facilement ses devoirs d'épouse au bénéfice d'un jeune Cambodgien élégant, qui sait bien draper son sampot et dont les cheveux sont toujours bien coupés.

Les avortements sont très rares au Cambodge, parce que les filles qui s'oublient y sont très rares aussi, mais l'infanticide y est absolument inconnu. Les mères sont très désireuses d'avoir des enfants, et leur nombre, si grand qu'il soit, ne les effraye point. Une femme qui, après quelques années de mariage, n'a pas d'enfants, se trouve très malheureuse, et les autres femmes la plaignent; quand elles entrent dans l'inti-

mité des Françaises, elles osent souvent leur demander un remède pour avoir des enfants ; quelquefois, mais très rarement, elles en demandent aux Français qui fréquentent leur maison ou qu'elles voient souvent. Une de ces dernières qui, mariée depuis quatre ans, n'était point devenue grosse et qui, très malheureuse, m'avait un jour demandé un médicament qui lui donnât les moyens d'avoir des enfants, pleura fort parce que je lui avais répondu qu'elle en aurait certainement un avant la fin de l'année, que je voyais cela à ses yeux ; étant devenue enceinte quelques mois plus tard, elle fut si heureuse qu'elle m'envoya un jour une trentaine d'œufs et un cuissot de cochon qu'on avait tué pour moi et aussi pour Bouddha auquel on offrit la tête.

Le mariage au Cambodge est interdit entre un homme et sa mère, sa sœur, sa tante, sa cousine germaine ou issue de germaine ; entre un homme et les deux sœurs, la mère et la fille, la mère et la tante ; entre un homme et sa belle-fille ; entre un homme et sa bru devenue veuve ou divorcée ; entre un homme et la femme de son père ; entre un homme et sa sœur d'adoption, sa mère d'adoption, sa fille d'adoption ; entre un homme et la jeune fille qui, par suite d'un choix mutuel, est devenue *Klœu* avec lui, c'est-à-dire *comme sœur* ; entre un homme et la mère ou la sœur d'un jeune homme ou d'une jeune fille *Klœu* avec lui ; entre un bonze défroqué et l'une des femmes qui avaient l'habitude de lui faire l'aumône quand il était dans les ordres. Ces interdictions et le peu d'importance des villages cambodgiens rarement composés de plus de vingt maisons, peuplés de parents entre lesquels un mariage est défendu, rendent les mariages assez difficiles et souvent tardifs dans les villages très éloignés d'autres groupes ; mais je dois convenir que des mariages entre cousins issus de germains se concluent, contrairement à la loi, avec la complicité de l'opinion publique.

Le caractère. — Les Cambodgiens ne manquent pas d'une certaine bravoure, d'un certain courage, mais ils sont superstitieux. Ils affrontent sans trop se faire prier, et pour un salaire infime, 75 centimes par jour, les rapides toujours dangereux de Samboc-Sambaur et de Prea-Tapeang ; pendant la rébellion de 1885-1886, ceux qui combattaient avec nous se battaient bien et sans peur. Mais ils croient aux revenants, aux esprits mauvais, aux sorciers et aux sorcelleries. Pendant la guerre, certains chefs rebelles avaient acquis une grande influence sur leurs hommes en leur distribuant des petits paquets d'une liane mélangée à d'autres bois, et en leur faisant croire qu'ayant mangé ces brindilles ils seraient invulnérables ; d'autres les aspergeaient d'eau lustrale. Ils rendent un culte aux génies et les invoquent, les bons et les mauvais, quand ils les craignent ou quand ils ont besoin d'eux. Il n'est pas rare de trouver au coin d'une rizière une petite paillotte qui renferme un fragment de prière sculptée, provenant d'un ancien monument khmère, ou seulement une pierre ordinaire ; ils croient que l'*arac* habite cette pierre, et ils lui rendent un culte d'hommages et brûlent à son intention des baguettes odoriférantes qu'ils plantent dans un fragment de tronc de bananier ou dans un petit bol, ou dans une demi-noix de coco remplie de sable. Ils rendent aussi un culte, mais un culte secret, aux lingams qui proviennent de l'époque brahmanique et qui, depuis des siècles, sont cachés au fond des grottes naturelles, mais sans plus savoir ce que ces pierres représentent. On dit que les femmes vont leur rendre visite quand elles sont stériles pour avoir des enfants, mais celles que j'ai interrogées ont pris un air si réservé et si étonné à la fois que je ne sais trop ce qu'il faut croire.

Les Khmères croient aux endroits néfastes qu'on ne peut ni habiter ni cultiver sans s'exposer à la mort, aux lieux hantés par les esprits mauvais qu'on ne peut guère visiter sans périr, aux pierres ou aux statues qu'on ne peut toucher sans tomber malade, à certains lieux près desquels on ne peut passer sans faire une offrande. Il y a dans la province de Kampot une montage au pied de laquelle un Chinois ne peut passer sans mourir, un défilé où il faut descendre de cheval ou de voiture, et faire une offrande de branches d'arbre qu'on jette sur un petit tas qui se trouve à la bifurcation de deux routes, en disant : « Je t'offre un parasol. » Dans la province de Bati se trouve une ruine habitée par un ancien dieu fatal aux mandarins et qu'ils n'aiment guère aller visiter. Dans la province de Sambaur, dans une île du fleuve, il y a une très belle statue de femme de l'époque brahmanique devant laquelle les femmes n'osent pas paraître, mais à laquelle les hommes vont caresser les seins afin de n'être pas trompés par leurs femmes. Je pourrais multiplier ces exemples à l'infini, mais je dois me borner et je m'arrête à ceux-là.

Beaucoup de Khmers, de femmes et d'enfants surtout, portent des ficelles que le sorcier leur a vendues et qui les préservent, croient-ils, de certaines maladies ; ces ficelles supportent souvent des petits cylindres creux en cuir qui sont réputés extrêmement efficaces. Certains Cambodgiens, surtout dans le haut Cambodge, dans les provinces de Kratié, Samboc et Sambaur, se font tatouer quelques caractères sur la poitrine, afin de se préserver des attaques du tigre, de la panthère et des morsures des serpents.

Les Cambodgiens sont d'habitude très doux de caractère, mais un dommage qu'on leur cause, la trahison de leur épouse, les rend souvent vindicatifs et méchants ; alors ils incendient la maison de leur ennemi, ou le tuent.

Leur surperstition s'étend jusqu'aux rizières qu'ils cultivent. Le vieux Méas de poum Sambaur égrène en

frappant sur des planches les gerbes de paddy qu'il récolte, mais en agissant ainsi il fait ce que son père faisait, et son père ne faisait que ce qu'il avait vu faire à son grand-père. Le vieux Pen égrène de la même manière les gerbes provenant de ses rizières de poum Thnot-Chhroum, parce que ses prédécesseurs avaient l'habitude d'agir ainsi, mais il fait égrener, bien que cela soit moins expéditif, avec les pieds les gerbes qui proviennent de ses rizières de Sambaur, parce que le paddy de ces rizières n'a jamais été égrené de cette manière et qu'il ne faut pas mécontenter la terre qui le donne.

Le vol est assez fréquent au Cambodge, mais infiniment moins fréquent qu'en Cochinchine. L'assassinat, bien que très rare, ne paraît pas leur causer une grande impression, ni laisser chez ceux qui le commettent des remords bien profonds.

Ils supportent la douleur avec assez de courage, et le supplice du rotin qu'on leur inflige quelquefois ne leur tire jamais les cris que nous pousserions si on nous l'appliquait. Mais la fièvre les abat, dans leurs maladies, beaucoup plus que nous; alors ils sont sans énergie morale et sans force. Condamnés à mourir par la décapitation, ils marchent au supplice avec courage et en fumant leur dernière cigarette, sans forfanterie comme sans faiblesse.

Quand le paddy est ramassé dans le grenier qui tient une partie de la maison, beaucoup de Khmers le mettent sous la protection d'une pierre pour laquelle ils ont une certaine superstition et prient les achars, qui sont les lettrés religieux du village, de venir lire quelques prières, quelques invocations sacrées au-dessus du grenier.

Les Khmers croient aussi aux possédés et aux sorts que savent jeter les sorciers et les sorcières; aux esprits révélateurs et trompeurs qui, possédant une femme, lui font dire où sont cachés les trésors ou qui se moquent des assistants en faisant faire à cette femme des révélations fausses.

Mais d'où vient le culte qu'ils rendent à des pierres informes? On ne peut supposer qu'il était celui des artistes qui ont édifié les temples remarquables dont nous connaissons les ruines, et qui ont couvert de sculptures les murs des monuments d'Angkorthom et d'Angkor Wat? Était-ce donc le culte ancien et grossier des peuples vaincus qui, persistant au milieu de la civilisation aryenne introduite sur leur sol, aurait survécu à cette civilisation elle-même? Mais alors, comment expliquer que les tribus sauvages du Cambodge, qui représentent très certainement aujourd'hui les premiers habitants de l'Indo-Chine méridionale, ne connaissent point ce culte et ne rendent aucun hommage aux pierres qui, selon les Kherms, renferment les *pi-arac* ou génies du lieu? Me permettrai-je d'avancer ici une hypothèse qui n'est basée sur rien de bien sérieux, mais qui peut cependant être la vérité. Les pierres dont nous parlons ne sont pas toujours informes; elles ont souvent l'apparence d'un lingam, ou bien elles sont des fragments de pierres sculptées, provenant des monuments ruinés; ne seraient-elles pas alors les témoins de la persistance chez les Kmers bouddhistes du culte rendu aux lingams par leurs ancêtres, les conquérants aryens et brahmaniques, et une relique, ce fragment de pierre sculptée, d'un temple autrefois vénéré, mais que la nouvelle religion, le bouddhisme, a désaffecté, transformé, ruiné, détruit? qui sait?

Les femmes cambodgiennes sont bonnes mères, douces et surtout d'une patience remarquable avec leurs enfants; on ne les voit jamais se fâcher après eux, s'impatienter, crier ou les frapper; quand il y a nécessité de les corriger, ce à quoi elles se résolvent difficilement, c'est avec une brindille, la plus mince qu'elles trouvent, qu'elles le font, et frappent tout doucement, comme à regret. Alors l'enfant, qui n'est pas accoutumé à être battu, pousse des cris terribles comme si on l'écharpait, et la mère s'arrête.

Une toute jeune femme, primipare, se conduit comme une femme déjà âgée; elles savent, quand elles se marient, comment il faut élever les enfants, et ne sont pas embarrassées; on dirait qu'elles n'ont jamais fait que cela. Il faut cependant observer qu'elles caressent moins les enfants que nous le faisons, les choyent moins et n'ont pas pour eux cette sensiblerie un peu maladive des femmes d'Europe; elles donnent leurs soins par un instinct maternel très développé, comme une bonne chienne, mais sans mièvrerie, sans démonstrations, sans effort, mais ponctuellement, comme une chose qu'elles doivent et qu'il appartient à leur nature de donner.

La jeune fille a un grand respect pour son père, mais elle manque peut-être un peu de cette confiance que nous aimons à trouver chez nos enfants; ainsi, quand elle aime, elle laisse au fond de son cœur dormir ce sentiment et ne prévient pas sa mère comme le ferait une fille d'Europe; retenue par une fausse honte, elle attend que celui qu'elle aime se décide à faire la demande, elle l'y engagera si déjà elle parle avec lui, mais ne dira rien à ses parents. Quand ceux-ci, ayant reçu la demande, la consulteront, elle répondra invariablement : « Je veux bien, mais ce sera comme vous voudrez; je suis votre fille et je vous dois obéissance. » Au fond, elle serait désolée que ses parents refusassent, mais la coutume n'est pas de se réjouir en face d'eux, ni d'avouer son amour; on peut seulement, quand les parents ont pris des engagements, mais sans démonstration aucune, laisser voir qu'on n'est pas indifférente. L'impatience de la jeune fille, un mot d'elle pour inviter les parents à presser le mariage serait fort mal vu, et ce mot elle ne le leur dira point; peut-être, si son fiancé s'impatiente, ce qui n'est pas bien vu, et s'il lui en parle, ce qui est un secret entre eux

deux, car c'est une chose blâmable, ira-t-elle jusqu'à dire : « Je veux bien, ce sera comme vous voudrez, cela regarde mes parents. » Ses yeux en diront peut-être davantage derrière ses cils à demi baissés, mais ses lèvres n'en diront pas plus, parce qu'une fille ne doit jamais paraître pressée de se marier et parce qu'une femme doit toujours être très réservée avec son mari.

Il arrive quelquefois que le fiancé et la fiancée, lassés d'attendre la cérémonie, s'oublient; si les parents s'en aperçoivent, ils sont très froissés, très en colère contre leur futur gendre, mais ils ne disent rien, pressent le mariage, car ils seraient désolés que leur fille devînt enceinte avant la cérémonie ou qu'elle accouchât avant une époque convenable. En attendant, la mère surveille sa fille, ne la quitte plus; mais cette surveillance se relâche infailliblement... la nuit... et le fiancé qui fait son surnumérariat dans la maison et qui l'habite est bien près de celle qu'il aime.

Quand les parents refusent la main de leur fille à un jeune homme qu'elle aime, — la chose n'est pas fréquente, — celle-ci ne laisse pas voir son chagrin, mais, si son amour est trop violent, des entrevues secrètes ont lieu, et un beau jour la fille et le garçon disparaissent du village et s'enfuient chez une vieille parente, un mandarin ami, au besoin chez le gouverneur de la province, chez le résident français, pour lui demander protection. Mais une nuit s'est généralement écoulée entre le départ et l'arrivée; le scandale est profond, le mal est sans remède; beaucoup de parents cèdent, quelques-uns résistent, car le défloremen d'une fille n'est pas une chose aussi grave que chez nous, elle ne perd pas son *capital*, comme dirait M. Alexandre Dumas, et si les prétendants viennent moins nombreux, il en viendra toujours assez pour qu'on puisse choisir un mari. Une fille violée, par exemple, ne perd point en considération; ses parents attaquent le coupable devant les tribunaux et obtiennent une indemnité d'environ 60 francs, et tout est dit; s'il s'agit d'une femme, le mari ne lui fera aucun reproche; très froissé, mais beaucoup moins que si sa femme avait consenti, il attaquera devant les tribunaux et l'indemnité sera plus forte.

La femme est très soumise à son mari, mais sa condition n'est pas inférieure dans la maison; il est le maître, mais elle sait être la maîtresse sans rien laisser paraître de sa prétention, convenons-en, très justifiée; elle sait, au contraire, prendre à l'occasion un air modeste qui se traduit par cette phrase : « Ce sera comme vous voudrez, je ferai comme vous ferez, vous êtes le pied de devant et je ne suis que le pied de derrière. » Ou bien : « Je pense comme vous, le pied de derrière doit toujours suivre le pied de devant. » Cela plaît au mari, parce que c'est là le signe d'une grande soumission, mais cette *involonté*, qu'on me pardonne le mot, n'est qu'apparente; la femme khmère sait habilement conduire son mari quand elle le veut et lui inspirer ses résolutions. Mais, par exemple, une chose dont elle ne s'occupe point, dont elle ne se mêle jamais, sur laquelle on ne l'entend pas pérorer, c'est la chose publique. La femme cambodgienne est tout entière à sa maison et à ses enfants; les femmes des grands mandarins sont aussi étrangères à la politique, aux questions publiques, que la femme du dernier paysan; ce n'est pas son affaire, elle le sait, et quand on l'interroge, elle répond : « Je suis une femme, je ne sais pas. » Mais dans les troubles, on a cependant souvent vu des princesses marcher avec les rebelles et les exciter au combat; quelques mères de roi, quelques reines, ont joué dans l'histoire du Cambodge un rôle considérable.

La femme cambodgienne paraît très réservée, elle l'est assurément, mais pas autant qu'on pourrait le croire à la voir marcher, grave, droite, l'air impassible, regardant toujours devant elle; au fond, elle est passablement moqueuse, très curieuse, elle voit les défauts de tenue de ses voisines et rit avec les amies; les petits cancans ne sont pas rares dans les villages, mais ils sont plus secrets que chez nous, on les fait plus bas, et sans quitter l'air très réservé qui est le suprême bon ton national.

Je dois cependant avouer que les injures très rares que deux femmes échangent entre elles sont généralement grossières; comme chez nous les femmes de la dernière classe, elles ne reculent pas devant la grosse injure qui est aussi une accusation d'immoralité. Il y a surtout une injure qui me paraît d'importation annamite, et qui est commune aux Chinois, aux Annamites, aux Siamois et aux Khmers, injure bête et ignoble, qui revient souvent dans les disputes. Mais le mari n'a qu'un mot à dire : *To pthéa!* allez maison! et tout rentre dans le silence. L'injure qui ne paraît pas porter une accusation n'est considérée que comme une injure simple; elle ne tire pas à conséquence.

La propriété et l'héritage. — En principe, le roi est le propriétaire de toute la terre du royaume; on la lui donne le jour de son couronnement, mais de suite il rend à ceux qui les détiennent toutes les parcelles qui sont occupées ou cultivées. En fait, on peut distinguer au Cambodge le domaine national où tous les regnicoles ont le droit de puiser, le domaine de la couronne que les agents louent à des particuliers pour le compte du roi, le domaine provincial qui compose l'apanage des gouverneurs des provinces et les terres appropriées, qui appartiennent au peuple.

Il y a encore des gens qui, ne trouvant pas au Cambodge la propriété individuelle du sol avec la forme que nous lui connaissons en Europe, nient l'existence de cette propriété. Ils sont dans l'erreur, car là où se trouvent des terres qui se transmettent par voie d'héritage du père au fils, des terres qui peuvent être ven-

dues, louées, données, engagées, qui appartiennent à la même famille depuis plus de cent ans, on ne peut nier l'existence de la propriété individuelle du sol. Mais le législateur khmer a été plus logique, plus juste, plus *socialiste* que le législateur français; il a cru que le propriétaire du sol qui a des droits a aussi des devoirs : ceux de faire produire à la terre qu'il possède et de payer la dîme de ses produits. Une terre qui est demeurée trois récoltes sans semence est considérée comme abandonnée, et le premier venu peut s'en emparer en la travaillant sans que le précédent propriétaire puisse réclamer.

Une terre prêtée, s'il n'y a pas un contrat écrit entre les deux parties, peut devenir la propriété de celui qui la cultive, si celui qui l'a prêtée ne fait pas acte de propriétaire au moins tous les trois ans.

Les enfants héritent de leurs père et mère, mais la veuve n'hérite pas ; elle garde en usufruit. De même le mari est usufruitier pour les biens de sa femme morte jusqu'au départ de sa maison des enfants de sa femme. Le roi est le grand héritier de son royaume ; il hérite de tous les biens tombés en déshérence.

Le feu. — Actuellement les Cambodgiens, pour obtenir le feu, emploient les allumettes chimiques qui sont importées du Japon par des jonques chinoises; mais, il y a trente ans, ils ne savaient encore se procurer le feu qu'en frottant rapidement deux bambous l'un sur l'autre. Ils faisaient, dans un bambou bien sec, une petite entaille concave, y appuyaient un autre bambou non moins sec et lui imprimaient avec les faces palmaires des deux mains un mouvement si rapide que le bois s'échauffait, s'échauffait, puis s'allumait. Mais on avait rarement recours à cette opération toujours très longue. On préférait conserver le feu sous la cendre ou l'entretenir. Quand on voyageait, on l'emportait, car les Cambodgiens connaissent certains arbres dont le bois se consume très lentement et ne s'éteint presque jamais de lui-même. On l'allumait avant de partir, puis on l'attachait à l'arrière de la charrette, et on allait ainsi jusqu'à la halte sans plus s'en inquiéter. Là on coupait trois morceaux de bois vert qu'on enfonçait en pied de marmite dans le sol; entre ces pieds on rassemblait des feuilles sèches, puis du bois, et on détachait le brandon ; on allumait et on mettait la marmite sur les trois pieds. On procède encore ainsi aujourd'hui, mais on n'emporte plus le feu avec soi ; les allumettes japonaises sont si bon marché que chacun en a sur soi une boîte, ce qui permet de produire du feu beaucoup plus rapidement.

Les Cambodgiens furent bien surpris quand ils virent la première fois des allumettes chimiques qui s'enflammaient par le plus simple frottement, et aujourd'hui on ne trouve plus que très peu de Cambodgiens qui savent allumer des bambous en les frottant. L'époque de l'introduction des allumettes au Cambodge est demeurée une date : « En ce temps-là, me disait un jour un vieux Cambodgien, on ne connaissait pas encore les *chheu cous phleung* (bois-frotter-feu, c'est-à-dire bois qu'un frottement enflamme). »

Je n'ai pu savoir quelle idée se font du feu les Cambodgiens, et je n'ai pu constater s'ils considéraient le soleil comme étant de même nature. Le *Préa Akhi* (divin Agni) est le dieu du feu ; on l'invoque quand on brûle les morts, mais dans toutes les autres circonstances il est bien oublié.

Cependant, il est d'usage de brûler des cierges de cire végétale, provenant du *dom chambâc* (arbre amandier) ou de cire d'abeille devant les statues du Bouddha, devant les pierres considérées comme renfermant des génies, quand on invoque les ancêtres. Lorsque, au cours des cérémonies du mariage, on veut rompre les fils de coton qui doivent être employés à faire le *chang day* ou ligature des poignets, la rupture a lieu au moyen du feu, après avoir passé 34 fois les fils au-dessus de la flamme.

ADHÉMARD LECLÈRE.

(*A suivre.*)

SCIENCES MÉDICALES

Les monstres doubles opérables.

Depuis les exhibitions déjà anciennes des frères Siamois et de Millie-Christine, depuis la venue dans nos contrées des frères Tocci, de Rosa-Josepha, et tout récemment des sœurs Radica-Doodica Khétronaïk d'Orissa (1), chacun sait désormais ce qu'on entend par monstre-double, et chacun se demande, à l'apparition d'un phénomène de ce genre, si, grâce aux moyens perfectionnés dont les chirurgiens disposent aujourd'hui pour l'anesthésie, l'hémostase et la lutte contre les germes pathogènes, il n'est pas possible de *séparer* ce que le hasard a *réuni*.

Et, certes, au moment où nous sommes, il ne saurait être téméraire de rechercher si les ressources de la chirurgie aseptique nous permettent d'aborder franchement la cure de si curieuses malformations ! Aussi bien est-ce là une question qui, de tout temps, a hanté l'esprit des opérateurs hardis, même à une époque où l'on ne disposait point des bienfaisantes méthodes opératoires qui feront la gloire du siècle qui s'en va.

Mais, avant d'exposer la solution actuelle du problème ainsi posé, il est un point qu'il importe au préalable de bien mettre en relief : c'est la division qu'a établie I. Geoffroy-

(1) Les frères Tocci sont en ce moment en Amérique; Rosa-Josepha et Radica-Doodica en Allemagne. Nous sommes à une époque privilégiée : jusqu'à présent, personne n'avait jamais eu l'occasion de pouvoir en quelques années étudier trois monstres doubles *vivants*.